

## Table de concertation régionale du DRMG

Direction responsable :	DRMG
Gestionnaire responsable :	Cheffe du DRMG

### 1. Contexte et raison d'être

À travers la création d'une table de concertation régionale, le DRMG des Laurentides vise la mise en place d'un lieu d'échange et de partage avec les principaux acteurs de la 1<sup>re</sup> ligne médicale, renforçant ainsi les canaux de communication bidirectionnels et favorisant la concertation avec les partenaires dans la communauté.

Cette table de concertation a pour but de partager une vision commune des orientations régionales et ministérielles, de discuter des retombées et des enjeux régionaux, d'optimiser l'organisation des services médicaux en première ligne et finalement permettre au Comité de Direction du DRMG de prendre les meilleures décisions pour le bien-être de la population des Laurentides.

### 2. Mandat

- Partager les préoccupations diverses des médecins et des autres professionnels en GMF et dans les cliniques médicales;
- Soutenir l'implication des médecins de famille et le développement des services médicaux de première ligne, en cohérence avec les besoins de la population et les actions de l'établissement;
- Partager les informations sur l'évolution des différents dossiers et des projets tant provinciaux que régionaux.
- Identifier des pistes de solutions dans le but de bonifier l'offre de service populationnelle destinée à la clientèle orpheline et assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoins populationnels;
- Favoriser le partenariat entre les GMF, le CISSS des Laurentides et tout autre partenaire au sein de la communauté;
- Contribuer à la mise en place de nouveaux modèles d'organisation au niveau des services médicaux de première ligne;

3.Composition		
<b>Président</b>	Cheffe du DRMG;	
<b>Membres</b>	PDG-PDGA	
	Les médecins responsables des GMF et des sites satellites	
	Les médecins responsables des cliniques médicales hors GMF,	
	Coordonnateurs médicaux locaux	
	Les chefs des tables locales	
	DSP- DSPA	
	Coordonnatrice des services de 1 <sup>re</sup> ligne	
	Conseillères cadres au DRMG	
	Chefs de service GMF	
	Agentes de planification, programmation et recherche au DRMG	
	Technicienne en administration	
<b>Personnes à inviter au besoin</b>	Invités ad hoc	

4. Fonctionnement
Fréquence des réunions : 2 fois par année
Durée des rencontres : 3 heures.
L'ordre du jour sera acheminé par le DRMG.
Le DRMG est responsable de la logistique de la réunion.